République Française
Département du Calvados

Commune de LANTHEUIL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14 **Présents :** 11 **Votants :** 12	**Séance du vendredi 05 avril 2013** L'an deux mille treize, le cinq avril l'assemblée régulièrement convoqué le 1er avril 2013, s'est réuni sous la présidence de Gérard LEU, Maire. **Sont présents :** Gérard LEU, Joël MARIE, Frédéric BEAU, Daniel RICHARD, Dominique MARIN, Muriel BOULAIS, Thierry LEPAGE, Guy DELAMOTTE, Éric LORILLU, Claire PITEL, Jean-Claude MARIE **Représentés :** Stéphane LE GUENNEC(pouvoir à Jean-Claude MARIE) **Excusés :** **Absents :** Valérie PANKAR, Luc FRANCOIS **Secrétaire de séance :** Frédéric BEAU

1° BUDGET PRINCIPAL : VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2012 :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Joël MARIE, Premier-Adjoint, afin qu'il procède à la lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2012.
Les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif sont identiques en tous points et sont les suivants :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 181 743,43 €
Recettes : 280 375,03 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 (excédent) :
98 631,60 €

Section d'investissement :
Dépenses : 161 607,51 €
Recettes : 93 948,22 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2012 (excédent) :
30 972,31 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (11 voix pour, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2012 du Budget Principal de la Commune.

2° BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES REPORTS DE L'EXERCICE 2012 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2013 :

M. Gérard LEU, Maire, rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2012 issus du Compte de Gestion et du Compte Administratif et propose de les affecter de la façon

suivante sur le budget primitif 2013 :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 :	*98 631,60 €*
Résultat d'investissement de l'exercice 2012 :	*- 67 659,29 €*
Résultat global de l'exercice 2012 :	*30 972,31 €*
Résultat de fonctionnement de clôture :	*194 831,55 €*
Résultat d'investissement de clôture :	*- 116 699,72 €*
Résultat global de clôture :	*78 131,83 €*

Résultat d'investissement reporté (D001) : 78 131,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 116 700,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 116 700,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour) d'approuver le report des résultats du Budget Communal de l'exercice 2012 sur le Budget Primitif 2013.

3° BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux et de les établir de la façon suivante pour l'année civile 2013 :

Taxe d'habitation :	6,14 %
Taxe sur le foncier bâti :	9,16 %
Taxe sur le foncier non bâti :	13,97 %
Contribution Foncière des Entreprises :	6,40 %

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'approuver le montant des taux d'imposition proposés par Monsieur le Maire.

4° BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA COMMUNE : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Frédéric BEAU, Maire-Adjoint, afin qu'il propose au Conseil Municipal d'attribuer aux associations, pour l'année 2013, les subventions suivantes :

- Club du 3ème âge : 150 €
- Parents d'élèves : 210 €
- Comité des Fêtes : 300 €
- Association patrimoine : 150 €
- Société de chasse : 150 €
- Amicale des pompiers : 150 €
- SSIAD de Creully : 150 €

TOTAL : 1 260 €

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'attribuer aux associations les subventions proposées et que ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du Budget Primitif 2013.

5° BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2013, ce projet de budget se décompose et s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 366 304,00 €
Recettes : 366 304,00 €

Section d'investissement :
Dépenses : 345 720,00 €
Recettes : 345 720,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour) d'approuver le projet de Budget Primitif du Budget Principal de la Commune pour l'exercice 2013.

6° BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTES DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Daniel RICHARD, Troisième-Adjoint, afin qu'il procède à la lecture du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Budget du Service Assainissement de la Commune pour l'exercice 2012.

M. Daniel RICHARD présente au Conseil Municipal les résultats du Compte de Gestion et du Compte Administratif qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 31 948,96 €
Recettes : 72 429,85 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 (excédent) : 40 480,99 €

Section d'investissement :
Dépenses : 37 331,98 €
Recettes : 37 238,56 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2012 (déficit) : -93,42 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité (11 voix pour), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote), d'approuver le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget du Service Assainissement de l'exercice 2012.

7° BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DES REPORTS DE L'EXERCICE 2011 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2012 :

M. Gérard LEU, Maire, rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2012 issus du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget du Service Assainissement et propose de les affecter de la façon suivante sur le budget primitif 2013 :

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 : 40 480,99 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2012 : - 93,42 €

Résultat global de l'exercice 2012 : *40 387,57 €*
Résultat de fonctionnement de clôture : *64 866,95 €*
Résultat d'investissement de clôture : *-12 676,58 €*
Résultat global de clôture : *52 190,37 €*

Résultat d'investissement reporté (D001) : 12 677,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 12 677,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002) : 51 190,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour) d'approuver le report des résultats du Budget du Service Assainissement de l'exercice 2012 sur le Budget Primitif 2013.

8° BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2013 :

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Frédéric BEAU, Deuxième-Adjoint, afin qu'il expose au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du Service Assainissement pour l'exercice 2013. Ce projet de budget s'équilibre de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :
Dépenses : 107 690,00 €
Recettes : 107 690,00 €

Section d'investissement :
Dépenses : 50 577,00 €
Recettes : 50 577,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour) d'approuver le projet de Budget Primitif du Service Assainissement pour l'exercice 2013.

9° DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DU CALVADOS : AMENAGEMENT DES PAYSAGES ET CADRE DE VIE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services du Conseil Général du Calvados ont validé le projet d'aménagement de la traversée du hameau de Pierrepont tel qu'il a été arrêté lors de la séance de Conseil Municipal du 09 septembre 2012. Outre les subventions d'aide aux petites communes rurales et provenant du produit des amendes de police, les services du Conseil Général ont indiqué qu'une subvention pouvait être accordée à la Commune au titre des plantations qui seront réalisées dans le cadre de l'aménagement paysager.
Monsieur le Maire ajoute que cette subvention, si elle devait être versée, serait d'un montant de 1 150,00 € au maximum.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour) de solliciter la subvention pour l'aménagement des paysages et des cadres de vie auprès du Conseil Général du Calvados. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de transmettre l'ensemble des pièces nécessaires au Conseil Général.

10° VENTE DE L'IMMEUBLE COMMUNAL DIT SALLE DE LA POTERIE :

Monsieur le Maire rappelle que, par une délibération du 07 juin 2012, il avait été décidé de mettre en vente l'immeuble communal dit "Salle de la Poterie" se situant rue de la salle

des Fêtes (références cadastrales AE 188P).
Monsieur le Maire fait état d'une offre émanant de M. Alexis LEGOUIX et Mlle Cindy FOSSEY demeurant à Fontenay-le-Pesnel (14250), 24, rue des Fontaines. Cette offre est d'un montant de quatre vingt mille euros (80 000 €) auxquels viendront s'ajouter les frais d'acquisition.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (douze voix pour) :

- D'accepter la proposition de M. LEGOUIX et Mlle FOSSEY à hauteur d'un montant de 80 000,00 €,
- De charger Maître Rodolphe PEAN, notaire à Bretteville l'Orgueilleuse d'établir l'acte authentique de cession du dit immeuble,

11° ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DE GARDIENNAGE DES EGLISES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des Églises communales. Pour 2013, le montant de l'indemnité est inchangé par rapport à 2012. De ce fait, le plafond indemnitaire applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune mais visitant le lieu de culte à des périodes rapprochées est de 119,55 €.
Pour l'année 2013, l'indemnité ainsi versée à Monsieur Martin PHUATI M'BOKO, prêtre de la paroisse Saint-Vital de la Seulles, pourrait être fixée à 119,55 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour) d'attribuer à Monsieur Martin PHUATI M'BOKO une indemnité de gardiennage des Églises communales de 119,55 € pour l'année 2013.

12° ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRESORIER COMMUNAL POUR LE 1ER SEMESTRE DE L'ANNEE 2013 :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le décompte des indemnités de conseil et de budget proposé par le Trésorier Communal au titre du premier semestre 2013. Le montant total des indemnités s'élève à 171,52 € bruts.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (12 voix pour), d'attribuer les indemnités de conseil et de budget pour un montant brut de 151,22 € au Trésorier Communal.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits.